



LS.21-11-057-DIV

Roissy, le 25 novembre 2021

INFORMATION TRIMESTRIELLE SECTION RETRAITÉS DU SNPNC

PERMANENCE CDG

Après une longue discussion entre les participants à notre section ainsi qu'avec les responsables de notre syndicat et en raison de l'évolution de la situation sanitaire qui, sans être revenue à la normale, nous permet grâce à la vaccination de reprendre une vie un peu plus habituelle et, tout en appliquant toujours les gestes barrières, nous avons décidé de ré ouvrir notre permanence du mardi mais une fois par mois seulement, le dernier mardi de chaque mois (hormis pour le mois de décembre où nous serons présents à CDG le mardi 21 décembre 2021).

Nous restons bien sûr vigilants quant à l'évolution de la situation et nous vous tiendrons informés si nous devons à nouveau réagir différemment pour notre permanence.

Le dernier mardi de chaque mois, vous pourrez donc venir nous voir à CDG au Dôme au bâtiment 6 au 4ème étage. Vous pouvez aussi nous contacter tous les mardis par téléphone entre 10h00 et 16h00, au numéro habituel du SNPNC 01 49 18 58 18 touche 5. Vous pourrez, en dehors de cet horaire, nous laisser un message vocal si vous le souhaitez ou bien continuer à nous joindre via notre adresse mail (cielouvert1@gmail.com), via l'adresse mail du SNPNC (snpnc@snpnc.org) ou encore via le site du SNPNC (www.snpnc.org).

MNPAF

Nouveau Président :

Comme annoncé dans notre dernier bulletin, le Conseil d'Administration de la MNPAF a élu, en juin dernier, son nouveau Président, issu de la liste Alliance PN : M. Xavier Georges.

Ex CDB British Airways, c'est un jeune pilote AF. Le cabinet de recrutement l'a qualifié de « brillant » et il bénéficie d'une solide formation initiale. Il porte des valeurs fortes d'éthique, d'équité et de solidarité.

Il est rapide et réactif et, en même temps, travaille dans un esprit très collaboratif et inscrit déjà une dynamique tant productive que positive.

Ce qui est très bienvenu après cette période de turbulences post-électorales due à la liste Alliance Mutuelle (CFE/CGC), qu'un certain nombre de nos adhérents ont d'ailleurs confondue avec notre liste Alliance PN lors des élections de l'an dernier.

Bilan 2021 et cotisations 2022

Les comptes 2021 ont été présentés à l'Assemblée générale réunie le 19 octobre dernier. L'année 2021 est une année très difficile. Si le résultat affiche un déficit de « seulement » 109 000€, c'est uniquement parce qu'on a utilisé la réserve de près de 4M€ constituée en 2020 « grâce » à la sous-consommation de soins pendant la crise du Covid. Le déficit pour 2021 aurait été, vous l'aurez compris, de 4M€. Ce résultat, que le CA a su anticiper, était prévisible à plusieurs égards.

En ce qui concerne les prestations, elles ont été impactées à la hausse à la fois par le déploiement du 100% santé (fort impact en dentaire et audioprothèse) et par le report en 2021 des soins non effectués en 2020.

Dans le même temps, les cotisations ont été fortement impactées à la baisse : l'activité partielle mise en place pendant la crise sanitaire a entraîné mathématiquement une baisse des cotisations.

L'année 2022 ne sera pas meilleure. Les entrées seront aussi doublement impactées :

- Le temps partiel est reconduit pour 2022 avec les mêmes conséquences en terme de cotisation.
- Les plans de départ entraînent une baisse du nombre de cotisants de l'ordre de 5% ; baisse qui ne sera que partiellement compensée par le transfert vers les contrats individuels puisqu'à peine un salarié sur deux reste à la MNPAF à la fin de la portabilité.

L'AG a donc consenti, pour contenir ce déficit conjoncturel dans une mesure acceptable, à une légère augmentation des cotisations :

Les actifs vont voir le barème de la sur-complémentaire augmenter de 2€ par adulte.

Pour nous, retraités, les cotisations Altitude 300 et 400 restent inchangées. Seule Altitude 350 et conjoints se verront appliquer une augmentation de 1€ sur les cotisations mensuelles.

Ces augmentations ne seront pas suffisantes pour sortir les comptes du rouge dès 2022 mais le Conseil d'Administration a tenu à ce que l'augmentation soit la moins douloureuse possible. Quitte à attendre 2023 ou 2024 pour retrouver l'équilibre.

Pass Santé

Dernier rappel Pass Santé :

Le pass Santé est une sur-complémentaire portant uniquement sur les dépassements d'honoraires en milieu hospitalier et médecine de ville.

2 options :

- Hospi : remboursement de 400% du BRSS pour les actes chirurgicaux ou obstétricaux.
- Hospi + ville : Hospi + 100% du BRSS pour la médecine de ville (généraliste/spécialiste/radiologie).

La cotisation est de 8,20€/personne et 15,60€/2 personnes pour le Pass Santé Hospi ou 18,50€/personne et 35€/2 personnes pour le Pass Santé Hospi + ville.

Date limite d'adhésion au contrat le 25 novembre, par papier ou le 30 novembre sur votre espace adhérent : *gérer mon contrat* puis, *j'e découvre les sur-complémentaires*.

Vous pouvez aussi contacter le service gestion par la messagerie de votre espace personnel ou par téléphone au 01 46 381 381.

CRPN

« J'ai beaucoup souffert, je souffre toujours beaucoup et donc, je pense qu'il est normal que vous souffriez vous aussi même si votre souffrance ne diminuera pas la mienne ! ».

Voilà, en résumé, ce que l'on peut comprendre de la demande du SNPL au Conseil d'administration de la CRPN et au représentant de l'État. En clair, ceux qui souffrent sont les PN actifs, ceux à qui on demande de souffrir sont les PN pensionnés.

Le 27 octobre 2021 s'est tenu un Conseil d'administration extraordinaire avec pour ordre du jour une discussion avec décision sur l'évolution de la revalorisation des pensions au 1^{er} janvier 2022.

Pourquoi cette réunion extraordinaire ? D'abord un petit rappel concernant la revalorisation des pensions au 1^{er} janvier de chaque année : les pensions sont revalorisées chaque année du pourcentage de variation de l'indice des prix à la consommation hors tabac publié par l'INSEE.

Les prévisions pour 2022 prévoient une inflation autour de 2 %/2,5 %. Donc, logiquement, nos pensions devraient être augmentées du même pourcentage. Mais, nos camarades actifs, qui ont subi une baisse très sensible de leur rémunération en 2020 (ainsi qu'une baisse tout aussi sensible de leurs droits futurs de pension puisque l'activité partielle en 2020 ne générait pas de droit CRPN) et une baisse un peu moins sensible mais importante tout de même en 2021 (futurs droits à pension abaissés même si l'activité partielle de longue durée appliquée à partir du 1^{er} janvier 2021 génère des droits à pension), baisse globale que le SNPL chiffre entre 25 et 35 %. Donc, nos collègues actifs du SNPL ont proposé une baisse de l'augmentation de nos pensions puisqu'ils estiment illégitime une augmentation correspondant à l'inflation, même si elle est tout à fait conforme au décret CRPN.

Vous vous doutez bien que ce sujet n'a pas été simple à gérer car bien sûr, « *qui sont donc ces manants qui ne veulent pas montrer un peu de solidarité avec ceux qui ont particulièrement souffert et qui continuent de souffrir* » ?

Mais ne nous y trompons pas : ce n'est absolument pas de solidarité dont il s'agit là mais seulement un peu d'argent pris dans la poche des pensionnés pour le mettre dans les réserves de la CRPN. Car cet argent (environ 3,2M€ pour 2022 si l'on abaisse l'augmentation des pensions de 0,5%) ira directement augmenter les réserves et nos collègues qui ont subi une baisse importante de leur rémunération ne toucheront rien de cette manne.

Comme nous l'avons dit au C.A., bien sûr que nous sommes pour de la solidarité mais ce que l'on nous propose n'en est pas. De plus, la solidarité des retraités ne peut et ne doit se faire que vers ceux qui ont réellement subi une baisse de leur rémunération et les PN ne sont pas tous logés à la même enseigne.

Nous avons expliqué tout cela bien sûr mais l'urgence était telle qu'il fallait à tout prix voter cette demande du SNPL.

Elle a donc été soutenue par tous les administrateurs représentant les syndicats d'actifs plus, chose curieuse, par le représentant des retraités du SNPNC et de l'ARPPNAC. Comprenez qui pourra !

Et bien sûr, l'ensemble des employeurs siégeant au C.A. de la CRPN ont voté POUR.

Le résultat est donc sans appel : 20 voix POUR et 2 voix CONTRE, le représentant des retraités de l'ARAF et votre serviteur qui vous représente au sein du C.A.

Qu'on ne se méprenne pas sur mon intention : s'il faut faire des économies pour la CRPN, les retraités répondront présents mais ils ne seront pas les seuls, les actifs devront aussi faire des économies. S'il s'agit de solidarité, nous répondrons également présents mais à condition que cette solidarité aille bien dans la poche des plus malheureux.

Peu probable que cette mesure votée majoritairement par le C.A. le 27 octobre voie réellement le jour avant le 1^{er} janvier 2022 car le Conseil d'État n'aura probablement pas le temps de travailler avant cette date sur le projet de décret et les administrateurs, y compris ceux du SNPL, ne pouvait pas ne pas savoir que c'était mission quasiment impossible ! Mais le mal est fait, vos deux collègues pensionnés qui ont voté contre cette mesure sont dorénavant les vilains petits canards qui n'ont pas voulu faire don de quelques euros !

Élections CRPN 2023

Depuis 2 mandats, votre représentant est élu sur une liste d'alliance APNA-SNOMAC-SNPL-SNPNC soutenue par l'UNSA. Au premier semestre 2023 sera renouvelé le Conseil d'administration de la CRPN. Notre liste sera constituée de 9 personnes dont 4 ou 5 viendront du SNPNC. Aujourd'hui, notre équipe actuelle vieillit et souhaite faire un peu de place à des plus jeunes pour prendre la relève. Nous aurons donc besoin de candidats. C'est pourquoi nous faisons appel à vous, adhérents de la section Retraités du SNPNC, vous qui

souhaitez vous investir un peu pour la collectivite des PN Retraites. Cet engagement n'est pas très lourd (environ 3 ou 4 jours par trimestre) mais si vous souhaitez que notre action au sein du C.A. de la CRPN continue, nous avons besoin de vous. Si vous le souhaitez, nous pouvons échanger sur les objectifs et les missions d'un administrateur de la CRPN. N'hésitez pas à nous contacter, nous pourrions nous rencontrer pour en discuter. Nous vous attendons.

LA RUBRIQUE A PIERROT

Ces temps-ci, je n'avais pas d'idée au sujet de cette rubrique ! Ce ne sont pas les sujets qui manquent me direz-vous; soit, mais là : rien (ou trop ?).

Alors j'ai flâné sur Wikipédia, la DGAC, le ministère de l'écologie...etc...etc !

Et j'ai trouvé un chiffre spectaculaire !!!

Savez-vous combien il y a de Compagnies Aériennes en France (n'en déplaise à "certaines"). En gros, parce que les chiffres doivent changer assez souvent, il y a 120 (cent vingt) compagnies aériennes avec avions et 48 d'hélicoptères. Le Ministère de la transition écologique section transport, lui, en compte, au 31/12/2020 : 104. Bon, on ne va pas chipoter !

Alors il y a de tout. De la "bonne grosse" (suivez mon regard) à la toute petite qui a transporté en 2013 (oui je sais, ça remonte à loin) : 473 passagers en transport régional. Il y en a 29 qui font du long ou du moyen courrier régulier. Restent celles qui font de la formation et du tourisme, celles qui font du vol à la demande ou des vols d'affaires, voire de l'humanitaire (Altagna en Corse et ASF bien évidemment). Toutes ont le titre de Compagnie aérienne. Il y en a partout. France continentale bien sûr, les Antilles, la Réunion, La Nouvelle Calédonie, la Polynésie, Mayotte, Punaauia !!! (C'est en Polynésie).

En ce moment, il y a (je ne veux pas employer le mot "mode") une certaine défiance vis à vis du transport aérien. Mais allez dire ça à un business man qui veut aller à Toulouse, ou une famille qui veut rentrer en France depuis Saint Pierre et Miquelon !

Tenez, histoire personnelle !! J'ai un petit fils féru d'écologie, végétarien, et tout et tout. Il devait rejoindre sa sœur à Athènes, sans prendre l'avion. Il a pris le train de Paris à Milan, puis de Milan à Bari, ensuite le bateau de Bari au Pirée en Grèce et bus du Pirée à ATH. Moralité : 3 jours et le double du prix !!! On a bien rigolé ensuite !!!

Bref tout ça pour dire que malgré les changements, les attaques et autres, l'avion n'est pas mort et qu'il fait toujours rêver les enfants...comme les vieux. Le fait de voir que nous avons en France plus d'une centaine de compagnies, montre que l'avion a de l'avenir, même si à l'avenir, ça ne sentira plus le bon vieux "Jet A1" et que ça fera moins de bruit. Mais bon !!!
À la prochaine, camarades.

* * *

Prenez bien soin de vous et de vos proches et surtout, restez prudents.

La section « Retraités » du SNPNC.